

Mairie d'Orange
Direction Affaires Scolaires / Animation Sport Loisirs

PROJET PEDAGOGIQUE

**Accueil de Loisirs Péri-scolaire Croix-Rouge
Année 2015-2016**



L'accueil de loisirs fonctionne pendant la période scolaire dans les locaux municipaux du groupe scolaire de Croix-Rouge. Les enfants peuvent y être accueillis dès leur scolarisation en maternelle jusqu'en dernière année d'élémentaire.

Modalités d'accueil :

Les familles doivent renseigner un dossier d'inscription et une fiche sanitaire. Elles doivent prendre connaissance du règlement intérieur. L'accueil des enfants est lié à un système de réservation.

Horaires d'accueil :

Matin : 7h30 - 8h20

Soir : 16h30 - 18h30

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :
15h00 – 16h30 (les mardis et vendredis)

L'équipe pédagogique est composée de fonctionnaires territoriaux et d'agents non titulaires :

- 1 directrice BAFA / BAFD stagiaire
- 5 animatrice BAFA / BAFD stagiaire
- 4 ATSEM
- 2 agents de restauration

Objectif principal :

Proposer aux familles un mode d'accueil adapté aux enfants qui soit un temps de loisirs, de découvertes, d'apprentissages et de rencontres.

Intentions pédagogiques :

L'accueil de loisirs se veut être une structure ludique et éducative afin d'amener les enfants à respecter les règles de vie en collectivité, de favoriser l'intégration, le partage, l'écoute, l'entraide et le respect de tous.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, l'équipe pédagogique souhaite que les enfants prennent plaisir à passer du temps ensemble et qu'ils s'épanouissent dans un environnement agréable et sécurisant en proposant une diversité de situations et d'expériences de vie en collectivité pour :

**Favoriser l'expression, l'imaginaire :*

En développant la créativité et l'éveil par des espaces aménagés à l'intérieur et à l'extérieur ou par des actions ou animations diverses.

**Favoriser la socialisation :*

En proposant des animations où chaque enfant peut s'intégrer dans un groupe.

En accompagnant les échanges entre enfants.

En aidant à l'apprentissage de la vie en collectivité.

**Favoriser l'autonomie et l'esprit d'initiative :*

En responsabilisant les enfants au respect des autres, du matériel et de l'environnement

En proposant des actions où les enfants peuvent s'épanouir

En permettant à l'enfant de s'impliquer

En favorisant les échanges entre enfants plus grands et plus petits.

**Favoriser leur épanouissement physique et moral :*

En respectant le rythme de l'enfant et ses choix

En favorisant les activités créatives (thème imaginaire, danses, chants...)

En favorisant les animations sportives.

**Favoriser la communication et l'écoute :*

Par la mise en œuvre de moments d'expressions libres (discussions, boîte à idées...)

En organisant un accueil convivial.

Les animations :

Les animations varient selon le rythme et l'âge de chacun.

L'équipe d'animation propose des activités variées :

- lecture
- ludothèque / atelier dessin
- jeux à tendance sportive (football, basket, hockey, ping-pong, badminton, tennis...)
- grands jeux (jeux de pistes, jeux collectifs...)
- arts plastiques (collage, bricolage, peinture...)
- danses et chants (spectacles)
- jardinage (projet commun avec l'école élémentaire)
- atelier photos (exposition, montages, albums...)
- lotos

Les thématiques des animations proposées pendant les NAP (danses, sports, arts plastiques, découverte, etc...) sont définies par le Projet Éducatif De Territoire et peuvent être en lien avec les projets d'école. L'objectif est de proposer aux enfants des activités variées prolongeant l'action éducative de l'école.

L'organisation et les moyens :

Les locaux et les espaces extérieurs :

L'accueil de loisirs est situé au cœur de l'école élémentaire avec deux salles de restauration, des salles d'activités, une bibliothèque, une salle informatique, des sanitaires, des préaux.

Le fonctionnement :

Le matin :

7h30 : accueil échelonné des enfants : ateliers calmes

8h20 : les enfants de la maternelle sont accompagnés par une ATSEM jusqu'à leur classe respective et les enfants de l'élémentaire rejoignent la cour de l'école sous la surveillance d'un enseignant.

L'après-midi :

15h00 / 16h30 : les mardis et vendredis pour les NAP
Animations diverses et variées en fonction des thématiques pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

16h30 : l'équipe pédagogique récupère les enfants de l'école maternelle. Les enfants s'installent dans les salles de restaurant pour la collation. L'équipe prend note des messages pour les familles (informations diverses, bilan de la journée...)

16h30 : accueil des enfants des classes élémentaires qui rejoignent les plus petits pour la collation. Un affichage leur permet durant la journée de leur rappeler leur présence le soir.

17h00 / 18h30 : début des activités et départ échelonné des enfants.

L'organisation de travail de l'équipe

La directrice est garante du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs (en conformité avec la réglementation et les orientations du projet éducatif).

Elle anime l'équipe et contribue à la formation du personnel dont elle a la responsabilité. Elle assure les relations entre les agents d'animation, de restauration, les ATSEM ainsi qu'avec l'administration et les familles.

Les missions et activités des animateurs seront :

- mettre en œuvre le projet pédagogique de l'accueil de loisirs fixé par l'organisateur dans le projet éducatif,
- s'inscrire dans une démarche de réflexion pédagogique, ludo-éducative adaptée,
- connaître le cadre réglementaire,
- veiller à la sécurité physique et affective des enfants,
- connaître les techniques et les outils d'animation pour gérer au mieux les projets, les espaces et le matériel.

Les agents de restaurations et les ATSEM sont indispensables

au même titre que l'équipe d'animation ; ils permettent le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

La directrice établie une démarche d'accompagnement et de formation de l'équipe en :

- identifiant les besoins de formation de chacun
- élaborant une stratégie de réponse à ces besoins
- en concevant, organisant et animant des temps de formation.

Pour se faire, des temps de concertation sont planifiés régulièrement.

Ces rencontres permettent également de :

- construire les activités
- d'approfondir le métier d'animateur (fonctionnement, législation, projets éducatif et pédagogique)
- de discuter de la vie de la structure (transmission d'informations)
- de créer, réaliser des projets d'animation
- d'évaluer les actions et faire des bilans.

La direction Affaires scolaires / Animations Sports Loisirs a élaborée un plan de formation des agents du service (gestion d'une petite équipe, initiation au maquillage, négociation avec les jeunes...), afin de personnaliser les équipes d'encadrement et d'optimiser le bien-être des enfants.

Formations : BAFD, BAFA, AFPS, HACCP, ETAPS.

Conclusion :

Ce projet pédagogique correspond au projet éducatif de la ville d'Orange. Il a été élaboré par l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs qui se donne les moyens de tout mettre en œuvre pour le respecter.